

2M-MS
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 168 Route du Chemin Neuf
73800 COISE ST JEAN PIED GAUTHIER
493 483 994 RCS CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

Madame Anne GENOULAZ, épouse MICHOU, D,

Associée Unique et Présidente de la société 2M-MS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- à la démission de Monsieur Marc MICHOU, D,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Anne MICHOU, D, Associée Unique, décide supprimer de l'objet social l'activité de Chaudronnerie à compter du 14 novembre 2025.

En conséquence, l'article 2 des statuts sera modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger les activités suivantes :

- *L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement ;*
- *Production et vente d'électricité ;*
- *L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de cet objet ;*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte de la démission de Monsieur Marc MICHOUUD de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 14 novembre 2025 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

En UN EXEMPLAIRE ORIGINAL signé par procédé de signature électronique
A la date mentionnée ci-dessous sur le certificat de signature électronique

Madame Anne MICHOUUD